



***19^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER***

9 - 14 SEPTEMBRE 2013

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

SYNTHÈSE

Président : John MAC COLL

Rapporteure générale : Bérangère EL ANBASSI

SOMMAIRE

Liste des membres de la commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel	Page 2
Programme de la commission	Page 3
I / L'enseignement français à l'étranger	Page 4
A/ La Mission Laïque Française	Page 4
B/ L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger	Page 6
C/ La réforme du système des bourses scolaires	Page 8
II / L'audiovisuel extérieur de la France	Page 10
Résolutions et vœux session septembre 2013	Page 12
Réponse de la sous-direction de l'égalité des chances et de la vie étudiante du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Page 16
Voeux et réponses session mars 2013	Page 17
Note de synthèse sur les bourses scolaires	Page 21

**LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

M. AICARDI René	Mme LEQUET Anne- Charlotte
M. BARRAT Franck	M. LOISEAU Philippe
Mme BEN NACEUR Madeleine	M. LUBRINA François
M. BERTIN Olivier	M. MAC COLL John
Mme BLOCH Michèle	Mme. MALIVEL Michèle
M. CHAZOT Pascal	Mme MARGARETO Soledad
M. CORDERY Philip	M. MARIANI Thierry
M. D'AGESCY Gilles	M. MARIE Jacques
Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Marie-Françoise	M. NIZET Francis
Mme DEGRYSE Hélène	Mme PICHARLES Chantal
M. DELL'AQUILA Bruno	M. PLANTEVIN Thierry
M. DUVERNOIS Louis	M PRETET Jean- Charles
Mme EL ANBASSI Bérangère	Mme RAYER AL YOUSOUF Elisabeth
M. FERRAND André	Mme RECHENMANN Catherine
Mme FERRAND - HAZARD Sophie	M. REGNARD Damien
M. GIRAULT Claude	M. RICCI Didier
M. LAUGEL Marcel	M. RIGOT-MULLER Bertrand
Mme LAURENTI Maryse	M. SARRAZIN Louis
M. LEBOUCHER Hervé	M. TIROU Ramatchandirane
Mme LEPAGE Claudine	M. VIALA Denis
	M. ZAMBELLI Jean-Claude

PROGRAMME DE LA COMMISSION

DATES	HORAIRES	THEMES	INVITES
Lundi 09 Septembre	14 h 30	Ouverture des travaux de la Commission : mot du Président.	
Après-midi	15 h 00 – 16 h 30	Le plan d'orientation stratégique de la Mission Laïque Française (bilan et perspectives)	M. Jean-Christophe DEBERRE , <i>Directeur Général de la Mission Laïque Française</i>
Mardi 10 septembre	9 h 30 – 11 h 30	Le nouveau plan d'orientation stratégique de l'enseignement français à l'étranger (bilan et perspectives)	Mme Hélène FARNAUD-DEFROMONT <i>Directrice de l'AEFE</i>
Matin		Le nouveau dispositif d'aide à la scolarité	M. Jean-Luc MASSIN <i>Chef du service de l'aide à la scolarité à l'AEFE</i>
Mardi 10 septembre	14 h 30 – 16 h 30	L'audiovisuel extérieur de la France : réformes et défis	Mme Marie-Christine SARAGOSSE <i>Présidente de France Médias Monde (ex-Audiovisuel Extérieur de la France)</i>
Après-midi			
Mercredi 11 septembre	14 h 30 – 17 h 00	Travaux de la Commission : vœux, motions, résolutions, préparation de la synthèse des travaux	
Après-midi			

La Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel s'est réunie les 9, 10 et 11 septembre 2013.

Deux sujets majeurs ont été abordés, l'enseignement français à l'étranger d'un part et l'audiovisuel extérieur d'autre part.

Madame FARNAUD-DEFROMONT, nouvelle directrice de l'AEFE, M. MASSIN, Chef du service de l'aide à la scolarité de l'AEFE et M. DEBERRE, directeur général de la Mission Laïque Française ont été auditionnés afin de dresser le bilan et les perspectives de l'enseignement français à l'étranger. Madame SARAGOSSE quant à elle est intervenue en tant que nouvelle Présidente de FRANCE MEDIAS MONDE.

Même si le thème Affaires culturelles n'a pas été prévu à l'ordre du jour de notre session, il est apparu indispensable aux membres de la commission de s'inquiéter du devenir de l'EPIC Institut Français et de présenter à ce sujet une résolution.

Nous avons pris acte des réponses aux vœux formulés en mars 2013 et malgré une réponse négative à notre demande de participation au dialogue de gestion pour les bourses scolaires, nous vous soumettrons encore une fois un vœu demandant une meilleure prise en compte de la place des conseillers AFE et des futurs conseillers consulaires dans le nouveau dispositif.

Il est à noter qu'une avancée a été réalisée dans le cadre des bourses universitaires suite aux travaux de notre commission. En effet, la non-présentation du RIB de l'étudiant demandeur de bourse ne sera plus un obstacle au traitement du dossier CROUS. Le RIB restant indispensable au versement de la bourse, bien sûr.

Enfin, notre Commission a réalisé un gros travail de documentation au cours des dernières années, notamment le secrétaire qui a regroupé dans un document vœux, résolutions et motions depuis 2001. Ces données, accessibles sur le site de l'AFE, seront mentionnées dans le DVD en cours de préparation au Groupe Communication et réalisé par Jean-Louis Mainguy.

I/ L'enseignement français à l'étranger

A/ La Mission Laïque Française

Il ressort de l'audition de M. DEBERRE un principe de complémentarité du réseau MLF avec celui de l'Agence et de relations empreintes de respect mutuel pour le bien de l'enseignement français à l'étranger.

1/ les crises et les difficultés

L'analyse du contexte national et international du Plan d'Orientation Stratégique (POS) 2009/2012 s'est révélée juste et a confirmé les difficultés pressenties.

D'une part la crise économique mondiale et les difficultés financières qui en découlent ont déséquilibré le rapport entre les coût de scolarité et la solvabilité des familles (exemple: Espagne, Grèce...). Cela entraîne parfois une certaine lassitude des familles.

D'autre part, les crises politiques de par le monde ont rendu nécessaire la fermeture définitive (Tripoli) ou temporaire de certains établissements (Alep, Egypte) et compliquent le fonctionnement des établissements (Algérie).

Pour toutes ces raisons, il faut rester très vigilant et collaborer étroitement avec l'Agence.

Il est à noter que les évolutions institutionnelles françaises ont des répercussions sur tout le réseau. Il en va ainsi:

a/ de la politique des bourses (rentrée 2013 dans de bonnes conditions mais dispositif à observer, voire à adapter pour la prochaine campagne) ;

b/ de l'évolution du réseau AEFÉ de mutualisation (zones et représentation des établissements).

c/ du financement du dispositif : AEFÉ et MLF, liées pour la qualité de l'enseignement et par les missions confiées à l'opérateur public par l'Etat resserrent leurs accords pour que l'enseignement français montre son unité dans la diversité : accord de siège à siège pour la remontée des frais de participation à la vie du réseau ; accord pluriannuel pour la gestion des établissements conventionnés. Par ailleurs, des ententes locales propices à la rationalisation du réseau (Agadir).

A noter : il devient indispensable de veiller à la prévisibilité des coûts de scolarisation afin de permettre aux familles d'intégrer ces dépenses dans leur budget sur plusieurs années.

2/ Les atouts du réseau MLF

- Le dynamisme du réseau et de ses acteurs
- Le développement du réseau : 125 établissements et 50 000 élèves
- L'offre qualitative à profil international : bilinguisme et trilinguisme (Maroc), programme mixte renforcé (Espagne, Liban), Bac international (E.U).
- La mise à niveau de son réseau d'établissements en pleine responsabilité (équivalents EGD) au Maroc, Liban et Egypte.
- La communication : la MLF renforce son message : dernier ouvrage en date, les Itinéraires humanistes pour notre temps, ouvrage co-édité avec le CNDP et préfacé par Vincent PEILLON.

3/ les perspectives

- La réflexion sur l'enseignement français à l'étranger.
- Signature de la nouvelle convention avec le MEN avec possibilité d'un contrat d'objectifs pédagogiques avec ce ministère.
- Le document d'orientation stratégique 2014-2017 pour janvier prochain.
 - concurrence et compétitivité de l'AEFE à renforcer ;

- assurer l'unité et la diversité de l'enseignement français, sa richesse et la complémentarité des acteurs ;
- supporter les contraintes financières et de Ressources humaines en France ;
- une pédagogie active à l'international ;
- un plan de développement concerté avec les pouvoirs publics et utile à l'empreinte de l'enseignement français à l'étranger dans le monde : le monde méditerranéen (Ramallah) ; Asie centrale et Russie (3 établissements en Russie ; Bakou ; Astana) ; Afrique subsaharienne : Mermoz en 2014 ; Sénégal et Gabon... Et une priorité renforcée sur les écoles d'entreprise et mise à disposition sur des actions de coopération avec les systèmes nationaux (Angola, Afghanistan).

B/ L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Pour sa première audition devant la commission, Madame FARNAUD-DEFROMONT a fait un point sur la rentrée scolaire qui se déroule cette année entre le 2 et le 15 septembre. Globalement, on a assisté à une hausse des effectifs malgré un contexte économique difficile et des crises politiques.

1/ Bilan

❖ *Quelques chiffres:*

Europe : + 1,5% des effectifs en moyenne

Proche Orient : pas de mouvements significatifs

Moyen Orient/Inde : augmentation sensible en raison des expatriés des entreprises nouvellement installées.

Maghreb/Machrek : hausse du nombre d'élèves et du nombre de classes sauf en Algérie.

Afrique sub-saharienne : en augmentation (Côte d'Ivoire se redynamisme)

Madagascar/Comores : situation contrastée selon les établissements; augmentation significative des effectifs des EGD (+50%) mais baisse pour certaines villes

Amérique du nord : légère baisse

Canada : stabilité

Amérique centrale : hausse des effectifs

Amérique du sud : +4%

Afrique australe et Océan indien : augmentation

Asie/Océanie : forte arrivée d'élèves français, +5%

Il devient impératif d'anticiper au mieux en interministériel et avec les postes, les demandes d'enseignement français et de les accompagner avec des moyens adaptés tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

❖ *Point sur les pays en crise :*

Syrie : Alep fermé et lycée de Damas déconventionné mais soutien et accompagnement de l'Agence à partir de Beyrouth.

Egypte : la rentrée des élèves retardée au 15 septembre tandis que celle des enseignants s'est bien passée le 8/9/13 dans le nouveau lycée du Caire.

Centrafrique : retrait des agents titulaires et mise en place d'un accompagnement de 180 élèves par des personnels en contrat local et des répétiteurs sur support CNED.

❖ *Point sur les résultats aux examens*

Excellents résultats sur l'ensemble du réseau (BAC, concours général et Olympiades) et soutien du SORES pour l'orientation et l'accueil dans l'enseignement supérieur.

❖ *Projets immobiliers*

Nouveaux locaux parisiens de l'Agence, des établissements construits ou rénovés (Mauritanie, Jordanie, Madagascar, Egypte), des chantiers en cours (Maroc, Mauritanie) et des projets.

2/ Perspectives

La réflexion engagée sur l'enseignement français à l'étranger par Mme Conway, Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, a décalé la mise en place du POS à 2014/2017.

Après l'analyse des questionnaires envoyés dans les établissements au sujet du POS précédent, la direction de l'AEFE mettra en place un nouveau plan d'orientation stratégique dont les objectifs seront en pleine cohérence avec les conclusions des réflexions sur l'enseignement français à l'étranger.

On peut dès à présent dégager trois grandes directions :

- ✓ Rapprochement avec le MEN : garanties sur les personnels détachés, retour et échanges d'expériences entre AEFÉ et MEN, concertation interministérielle enrichissante dans le domaine de la francophonie mais aussi pour le commerce extérieur.
- ✓ Mise en cohérence de l'offre éducative à l'étranger grâce à plusieurs outils (FLAM, Label FrancEducation, CNED, filières bilingues). Synergie de tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger (Ambassadeur, Conseiller culturel et établissements scolaires).
- ✓ Anticiper au mieux les demandes en redéployant le réseau sans mettre en péril ce qui existe. Il faudra être réactif et mobile.

C/ La réforme du système des bourses scolaires

Dans l'ensemble les premières commissions se sont bien déroulées. Le service des bourses qui a participé à plusieurs commissions, a noté la qualité du travail et la volonté des membres des CLB à travailler dans le respect des consignes du nouveau système dans un esprit de justice sociale et d'équité.

Le bilan de ces premières commissions reste pourtant très relatif car de nombreux dossiers ont été ajournés (près de 1900).

La dotation 2013 s'élève après gel à 103 519 666 €. 80,94 M€ d'aide ont été accordées au titre de la 1ère CNB. Une enveloppe de 13 M€ va être allouée aux secondes CLB.

Les dates à retenir :

- jusqu'au 11/10/13, instruction et validation des dossiers par les chefs de postes
- Du 12 au 24/10/13, dialogue de gestion
- CLB2 entre le 25/10 et le 10/11/2013
- CNB les 18 et 19/12/13

Quelques données chiffrées :

1/ Nombre de demandes :

Rythme sud : après CLB2 une augmentation de 6 % du nombre de demandes

Rythme nord : après CLB1 progression de 7,1 %

2/ Nombre d'attributions :

Rythme sud : baisse de 5,7 %.

Rythme nord : stabilité après les CLB1, mais ce chiffre est provisoire en raison du nombre important d'ajournements

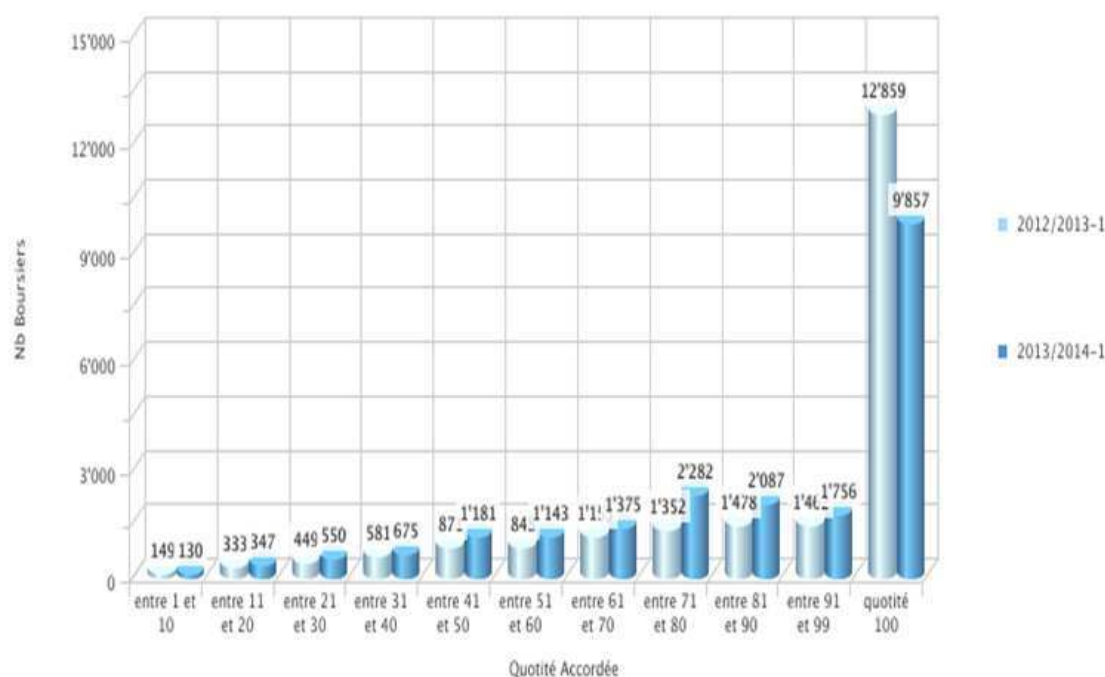
3/ Frais de scolarité:

Rythme sud: augmentation de 11,36 %.

Rythme nord : augmentation de 6,30 %

4/ répartition des quotités accordées

La réforme a atteint l'objectif d'une meilleure répartition des quotités entre les familles (sauf situation des familles monoparentales qui est à revoir). Le coût moyen par boursier cesse d'augmenter pour la première fois depuis longtemps.



Perspectives

Des incertitudes importantes demeurent. Elles sont liées :

- au nombre particulièrement important d'ajournements et de rejets prononcés en CLB1
- au comportement qu'adopteront les familles suite aux décisions prises.

Une réflexion approfondie est engagée pour améliorer le nouveau dispositif de bourses, sur la base notamment des propositions des membres de la CNB.

- *Réflexion sur les améliorations à apporter au barème* : indice de parité, seuils d'exclusion patrimoniaux, familles monoparentales à faibles revenus, aides perçues autres que revenus.
- *Réflexion sur les améliorations à apporter aux procédures* : rôle des membres des CLB et amélioration des documents de travail et des outils de simulation informatique utilisés en cours de commission pour faciliter les prises de décisions.

Monsieur SAINT-PAUL, Directeur de la DFAE, est également intervenu après l'audition de M. MASSIN en indiquant qu'il fallait conserver la philosophie de la réforme en termes de prévisibilité et de soutenabilité du système des bourses scolaires. Il a confirmé les montants en augmentation du budget des bourses scolaires.

II/ L’audiovisuel extérieur de la France

C’est avec un réel plaisir que nous avons reçu Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente du groupe France Médias Monde. La fusion réalisée entre RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya a donc donné naissance à ce nouveau groupe, fleuron de l’audiovisuel extérieur de la France.

Le dynamisme de sa présidente, le professionnalisme et la motivation des équipes ainsi que la complémentarité avec TV5 Monde laissent présager un développement harmonieux malgré les fortes contraintes budgétaires. Les membres de la commission ont renouvelé leur soutien sans faille à Madame SARAGOSSE.

La Présidente nous a donc présenté son projet de plan stratégique.

Dans un environnement sous contraintes en mutation permanente, quatre évolutions semblent particulièrement marquantes pour l’avenir de nos médias dans le monde :

- l’explosion des nouveaux médias
- le développement de la télévision haute définition
- l’arrêt mondial de la diffusion hertzienne analogique
- l’instabilité et l’hétérogénéité de l’environnement concurrentiel

Dans ce contexte particulier, France Médias Monde doit affirmer la singularité de chacune de ses chaînes, mettre en valeur la qualité des programmes et la grande exigence vis-à-vis des contenus pour devenir une véritable alternative aux médias anglophones et arabophones existants sur la scène internationale.

Les objectifs du groupe sont ambitieux mais raisonnables :

- ✓ Des médias toujours plus référents et singuliers que sont France 24, RFI et MCD
- ✓ Une politique linguistique réaffirmée : espagnol , langues vernaculaires, apprentissage du français...
- ✓ Une présence mondiale tous supports : accessibilité à la chaîne France 24 en France, la consolider, comme les antennes radio en métropole et hors de France
- ✓ Une stratégie à la pointe des nouvelles technologies : Contenus en haute définition, émissions radio-filmées, nouveaux outils numériques...
- ✓ Une politique communication-marketing revitalisée : Changement de nom, actions marketing, investissements dans référencement...
- ✓ La construction d'un groupe respectueux de ses médias et de ses salariés à court et long terme : réorganiser le dialogue social, les instances, procédures communes à refonder, nouvelles instances représentatives...

- ✓ Des indicateurs de performance à l'image de nos ambitions : Distribution, audiences, études, indicateurs sur nouveaux médias,...
- ✓ Des relations constructives avec les autres médias publics français et francophones que sont France télévisions, Radio France, TV5 Monde, CFI/INA

Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Résolution ENS/RES.1/13.09

Objet : Fonctionnement de l'Institut Français

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

- que l'AFE est représentée par deux élus au Conseil d'Orientation Stratégique (COS) de l'Institut Français
- que ces élus n'ont pu participer qu'une seule fois à ce Conseil en trois ans et qu'aucun compte rendu ne leur a été adressé
- qu'ils n'ont aucune information sur l'expérimentation qui prend fin au 31 octobre 2013
- que des articles de presse contradictoires et des annonces diverses, concernant les fermetures et délocalisations éventuelles de certains Instituts, font planer des doutes sur l'avenir du réseau.

Demande :

- que le bilan de l'expérimentation et les perspectives qui en découlent soient communiqués aux représentants de l'AFE au COS, et tout particulièrement les conséquences juridiques et fiscales tant pour les établissements que pour les personnels.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
<i>UNANIMITE</i>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		

Commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

Voeu ENS/V1/13.09

Objet : accueil dans l'enseignement supérieur français des étudiants français venant de l'étranger.

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

- que la sous-direction de l'égalité des chances et de la vie étudiante du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans sa réponse à notre courrier du 24 juin 2013.
 1. n'a pas retenu le critère d'éloignement de la résidence familiale comme critère de priorité pour l'accès à un logement universitaire
 2. n'a pas retenu la majoration des points de charge accordés au titre de la distance afin de mieux tenir compte de l'éloignement de la résidence familiale par rapport à la France
- qu'il en résulte une réelle discrimination des étudiants français venant du réseau d'enseignement français à l'étranger

Demande

que les critères du calcul du droit à bourse et à l'attribution du logement universitaire soient revus et le cas échéant assimilés à ceux des étudiants venant des DOM-TOM

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

Voeu/ENS/V2/13.09

Objet : Bourses scolaires : participation des conseillers à la phase de validation des dossiers

L'Assemblée des Français de l'étranger

Considérant

- que le nouveau dispositif des bourses scolaires accorde une importance primordiale à la recevabilité et à la validation des dossiers des demandeurs, actuellement sous la seule autorité du chef de poste
- que cette validation détermine le montant de l'enveloppe limitative attribuée à la commission locale des bourses.

Demande :

- que les Conseillers à l'AFE et plus tard les Conseillers consulaires soient étroitement associés à cette phase de validation préalable au dialogue de gestion.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Commission des Affaires culturelles de l'enseignement et de l'audiovisuel

Vœu : ENS/V.3/13.09

Objet : création de filières « Baccalauréat professionnel » dans les établissements du réseau de l'AEFE.

L'Assemblée des Français de l'étranger

Considérant

- les difficultés d'orientation en fin de 3e et de 2nde que rencontrent certains élèves ;
- les attentes d'orientation qu'elles suscitent et qui restent insatisfaites ;
- qu'un état des lieux des filières Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STGM) dans le réseau a été dressé par l'AEFE (réponse au voeu ENS/V.1/12.09 de la 17e session du 3 au 8 septembre 2012) ;
- que les matières des Baccalauréats professionnels sont proches de celles des filières STGM, permettant ainsi d'être dispensées à moindre coût ;
- que cette formation conclurait, par un diplôme valorisant et reconnu, un cursus scolaire français commencé dès leur plus jeune âge ;
- que ces diplômes offriraient de meilleures chances à ces jeunes de trouver un emploi auprès des entrepreneurs locaux ou de poursuivre une formation technologique universitaire.

Demande

Une ouverture de filière professionnelle (spécialités : commerce, logistique, gestion administrative, etc.) dans au moins un établissement par pays où existent déjà des sections STGM.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Paris, le - 2 JUIL, 2013

Direction générale
pour l'enseignement
supérieur et l'insertion
professionnelle

Sous-direction
de l'égalité des chances et
de la vie étudiante

Département
de la vie des étudiants

n° 2013 - 0574

Alléluia suivie par
Olivier DUPLESSY

Téléphone :
01 55 56 70 35

Télécopie :
01 55 56 93 66
Courriel :

olivier.duplessy@enseignementsup.gouv.fr

1, rue Descartes
75221 Paris cedex 05

Monsieur le Président,

Dans la continuité de nos échanges du 5 mars dernier et à la suite de la récente session plénière de l'Assemblée des Français de l'Étranger, le bureau de la Commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel a formulé trois propositions destinées à mieux prendre en compte les spécificités de la situation des étudiants français dont les parents sont établis hors de France.

La première consiste à majorer, dans le calcul du droit à bourse, le nombre des points de charge accordés au titre de la distance, afin de mieux tenir compte de l'éloignement des familles par rapport au territoire national.

Cette proposition n'a pu être prise en compte. En revanche, les étudiants encore à charge de leurs parents, lorsque ceux-ci résident à l'étranger, bénéficient de deux mensualités de bourse complémentaires pendant les grandes vacances universitaires (à l'exception de ceux dont les parents résident dans un pays européen ou riverain de la Méditerranée et qui ont la possibilité de rejoindre plus facilement leur famille).

Votre deuxième proposition vise à accorder la priorité aux étudiants français originaires de l'étranger lorsqu'ils formulent une demande de logement en résidence universitaire.

Compte tenu de la pression existant actuellement sur le parc de logements étudiants, le critère principal d'attribution demeure la situation sociale du demandeur. L'éloignement du lieu de résidence est pris en considération dans un second temps.

En revanche, votre dernière proposition tendant à ce que l'absence de présentation du RIB ne soit pas pénalisante pour l'instruction du droit à bourse des étudiants français originaires de l'étranger a retenu toute mon attention et des instructions en ce sens ont d'ores et déjà été transmises au réseau des œuvres universitaires et scolaires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour lever les éventuelles difficultés qui pourraient subsister et dont vous auriez eu à connaître.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Pour la directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,
Le sous-directeur de l'égalité des chances
et de la vie étudiante - DGEI/PC

Monsieur John MAC COLL
Président de la Commission des affaires culturelles
de l'enseignement et de l'audiovisuel
de l'Assemblée des Français de l'Étranger
27, rue de la Convention
C.S. 91 533 - 75 732 PARIS Cedex 15

Jean-Yves de LONGJEU

VŒUX ET REPONSES MARS 2013

I) Instruction des dossiers de bourses

Vœu n° 1 de la commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel - Mars 2013

VOEU

Considérant

- que dans certains postes consulaires les élus ont des difficultés à être associés à la phase d'instruction des dossiers de demande de bourses,
- que dans le cadre de la réforme de l'aide à la scolarité la phase d'instruction des dossiers joue un rôle crucial pour la détermination de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle qui fera l'objet du dialogue de gestion

l'Assemblée des Français de l'étranger

demande

que des instructions claires soient données à tous les postes pour favoriser leur collaboration avec les élus.

Résultats	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

L'instruction des dossiers de demande de bourses scolaires relève, selon les textes en vigueur, de la seule compétence de l'administration. Les instructions relatives aux bourses ne prévoient effectivement pas que les membres de la Commission locale participent à la phase d'instruction des dossiers. Le chef de Poste, Président de la commission locale des bourses scolaires, engage sa responsabilité en garantissant la qualité de l'instruction des demandes par ses services lors de la validation des dossiers dans le logiciel SCOLA. Il a en revanche l'obligation d'informer les membres de la Commission locale du résultat de l'instruction des dossiers au plus tard huit jours avant la réunion de la Commission.

L'enveloppe limitative qui fixe le cadre budgétaire de la première Commission locale est déterminée à partir de la somme des dossiers recevables, c'est-à-dire validés comme recevables par le Président de la Commission locale. Il s'agit des dossiers complets à la date de clôture de l'instruction des dossiers fixée par l'AEFE (30 avril 2013 pour les CLB1 du rythme nord 2013/2014) et éligibles à une bourse après instruction selon l'application stricte du barème et des conditions fixées par les instructions. La détermination de cette enveloppe limitative dépend également du résultat du dialogue de gestion mené par l'AEFE avec les

Postes et les établissements entre la clôture de l'instruction des dossiers et la Commission locale, ainsi que de la nécessité de réserver, au sein de l'enveloppe budgétaire mondiale de l'aide à la scolarité, les crédits nécessaires au financement de la deuxième phase de la campagne (CLB2, dossiers hors commission).

L'enveloppe limitative fixée à l'issue du dialogue de gestion servira de cadre budgétaire aux travaux des CLB qui pourront, à l'intérieur de cette enveloppe, effectuer des pondérations de quotité sur les dossiers jugés recevables afin de tenir compte de cas individuels particuliers. Les dossiers proposés à l'ajournement peuvent être évoqués lors de la 1ère commission locale qui pourra apporter son éclairage sur ces demandes, mais ils seront examinés en seconde commission locale.

Dans le cadre du bilan de la première année du nouveau dispositif des bourses scolaires, les modalités d'information des membres de la CLB sur le dialogue de gestion pourront éventuellement être précisées afin que les instructions soient plus claires sur ce point./.

ORIGINE DE LA REPONSE : MAE/FAE/SFE/ESA

2) Baisse de l'aide à la scolarité

Voeu n° 2 de la commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel - Mars 2013

VOEU

Considérant

- que la décision gouvernementale de la suppression de la prise en charge des frais de scolarité (PEC) le 4 juillet 2012 était associée à la redistribution intégrale des montants engagés au titre de l'aide à la scolarité,
- que l'action 02 du programme 151 du budget Action Extérieure de l'Etat était établie en 2012 à 125.5 millions d'euros consacrés pour 93.6 millions d'euros aux bourses scolaires et pour 31.9 millions d'euros à la PEC,
- que pour 2013, le montant dédié à l'aide à la scolarité a été arrêté à 110.3 millions d'euros,

L'Assemblée des Français de l'étranger

émet le vœu

que la différence, 15.2 millions d'euros, soit réintégrée dans l'action 02 du programme 151 du budget Action Extérieure de l'Etat, conformément aux engagements pris et à la priorité donnée à la jeunesse ainsi qu'à l'éducation dans le cadre de la prochaine Loi de Finance rectificative pour répondre à des besoins croissants.

Résultats	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »	18	80
Nombre de voix « contre »	10	44
Nombre d'abstentions	0	5

REPONSE

116,67 M€ de crédits ont été ouverts en 2012 pour le financement de l'aide à la scolarité, après le gel de 8,8 M€ sur un montant total de 1255 M€ inscrits en LFI. Sur ce montant, 29,91 M€ de crédits étaient ouverts au titre de la prise en charge, 87,76 M€ au titre des bourses scolaires.

La dépense liée à la PEC en 2012, compte tenu de sa suppression effective à compter de septembre 2012, s'est élevée à 18,98 M€, pour le financement :

- du solde de la PEC pour l'année scolaire 2011/2012 rythme nord (mois de janvier à juin), au profit de 7.495 élèves ;
- de la totalité du coût de la PEC pour l'année scolaire 2012 rythme sud, au profit de 315 bénéficiaires.

Le solde entre le montant des crédits ouverts et cette dépense, soit 10,93 M€, a entièrement été redéployé au profit des bourses scolaires.

Ce reliquat a notamment permis de financer les mesures exceptionnelles mises en place suite à la suppression de la PEC, pour ne pas pénaliser les familles qui bénéficiaient de ce dispositif : sur les 6.525 familles ayant présenté un dossier de demande de prise en charge, 1.021 (15,6%) ont présenté une demande de bourse pour 1.447 enfants. Après examen par les postes et par l'agence, une bourse a été accordée à 586 élèves pour un montant de 1,87 M€.

Ce reliquat a également permis de financer le dépassement de l'enveloppe accordée aux bourses scolaires, compte tenu du dynamisme de la demande (+ 15 % en CNB1 2012). La dépense totale pour les bourses scolaires en 2012 s'est finalement montée à 92,62 M€.

Comme le Président de la République s'y était engagé, l'intégralité des crédits ouverts pour l'aide à la scolarité en 2012 (soit 116,67 M€) a donc été utilisée pour financer :

- le solde de la dépense de PEC (18,98 M€) ;
- les mesures liées à la suppression de la PEC (1,87 M€) ;
- la dynamique de la dépense liées aux bourses (92,62 M€) ;
- l'effet-change négatif (3,2 M€).

Pour les prochaines années, le Président de la République s'est engagé à ce que les crédits dédiés à la PEC soient reportés sur les bourses scolaires sur le triennum 2013-2015. Les crédits affectés aux bourses scolaires progresseront chaque année pour atteindre 125,5 M€ en 2015./.

ORIGINE DE LA REPONSE : MAE/FAE/SFE/ESA



Service de l'aide à la scolarité

Assemblée des Français de l'étranger Commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

Aide à la scolarité au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger

Note de synthèse sur l'état du dispositif au 10 septembre 2013

I. Point sur les campagnes en cours :

Les postes des pays du rythme nord ont entamé leurs travaux de seconde CLB 2013/2014.

Les pays du rythme sud achèvent la gestion de leur campagne 2013 dans le cadre de l'ancien système des bourses scolaires.

Ils viennent d'ouvrir leur campagne 2014 dans le cadre du nouveau dispositif.

Cadre budgétaire :

La dotation 2013 s'élève après gel à **103 519 666 €** C'est dans le cadre strict de cette dotation que s'exécutent les campagnes en cours.

Cadre réglementaire :

Les télégrammes relatifs au cadrage des travaux des prochaines commissions locales ont été transmis aux postes le **29 juillet 2013**.

Cadre organisationnel :

Les postes et les CLB conduisent leurs travaux dans le respect des procédures fixées dans le nouveau calendrier de campagne.

Cadre technique :

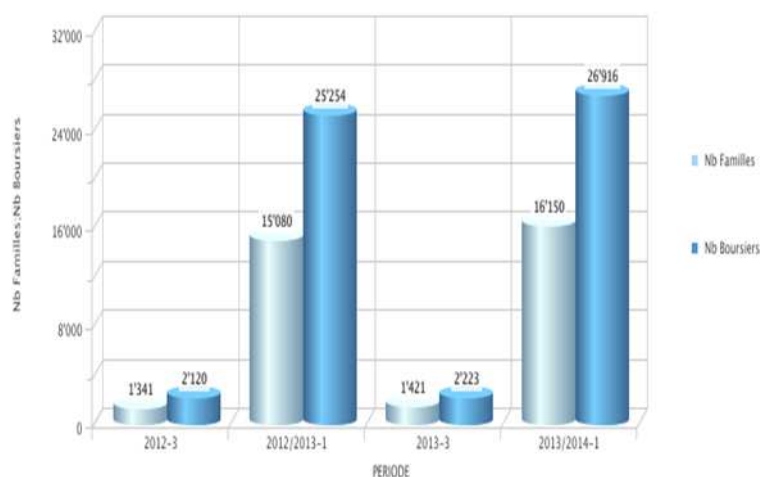
Une version de l'application SCOLA intégrant les fonctionnalités du nouveau dispositif a été déployée dans l'ensemble des postes (rythme nord et rythme sud). Des évolutions visant à améliorer le logiciel sont en cours de développement.

II. Données chiffrées relatives aux campagnes en cours :

L'Agence dispose aujourd'hui de chiffres après CLB 2 pour la campagne 2013 (pays du rythme sud) et après CLB 1 pour la campagne 2013/2014 (pays du rythme nord).

Evolution du nombre de demandes :

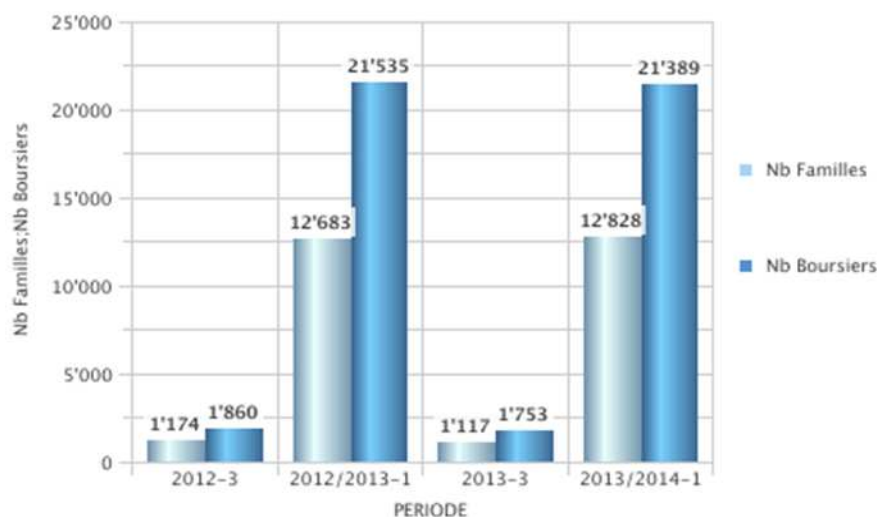
PERIODE	Nb Familles	Nb Boursiers
2012-3	1'341	2'120
2012-3 Total	1'341	2'120
2012/2013-1	15'080	25'254
2012/2013-1 Total	15'080	25'254
2013-3	1'421	2'223
2013-3 Total	1'421	2'223
2013/2014-1	16'150	26'916
2013/2014-1 Total	16'150	26'916



On enregistre sur l'année scolaire 2013 après CLB2 une augmentation de 6 % du nombre de demandes (familles) présentées dans les pays du rythme sud. Pour l'année 2013/2014, le nombre de demandes progresse de 7,1 % en CLB1 dans les pays du rythme nord.

Evolution des attributions :

PERIODE	Nb Familles	Nb Boursiers	Montant EUR	Coût moyen
2012-3	1'174	1'860	9'243'528	4'970
2012/2013-1	12'683	21'535	82'203'980	3'817
2013-3	1'117	1'753	9'824'301	5'604
2013/2014-1	12'828	21'389	80'945'860	3'784



Pour les pays du rythme sud, le nombre de boursiers s'inscrit en baisse de 5,7 %.

Pour les pays du rythme nord, le nombre de boursiers reste pratiquement stable, mais ce chiffre doit être considéré comme tout à fait provisoire en raison du nombre important d'ajournements présentés par les commissions locales. Le nombre de familles bénéficiaires progresse de 1,1 %.

MOYENNE DES FRAIS DE SCOLARITE EN EUROS

ANNEE	DROIT	MOYENNE €
2006/2007	Frais scolarité	3'030
2007	Frais scolarité	2'481
2007/2008	Frais scolarité	3'082
2008	Frais scolarité	2'582
2008/2009	Frais scolarité	3'117
2009	Frais scolarité	3'085
2009/2010	Frais scolarité	3'503
2010	Frais scolarité	3'068
2010/2011	Frais scolarité	3'785
2011	Frais scolarité	3'953
2011/2012	Frais scolarité	3'943
2012	Frais scolarité	4'129
2012/2013	Frais scolarité	4'269
2013	Frais scolarité	4'598
2013/2014	Frais scolarité	4'538

A noter que la moyenne des frais de scolarité stricto sensu 2013 des pays du rythme sud augmente en euros de 11,36 %. La moyenne 2013/2014 des pays du rythme nord augmente de 6,30 % en euros (chiffres provisoires après 1^{ère} CNB).

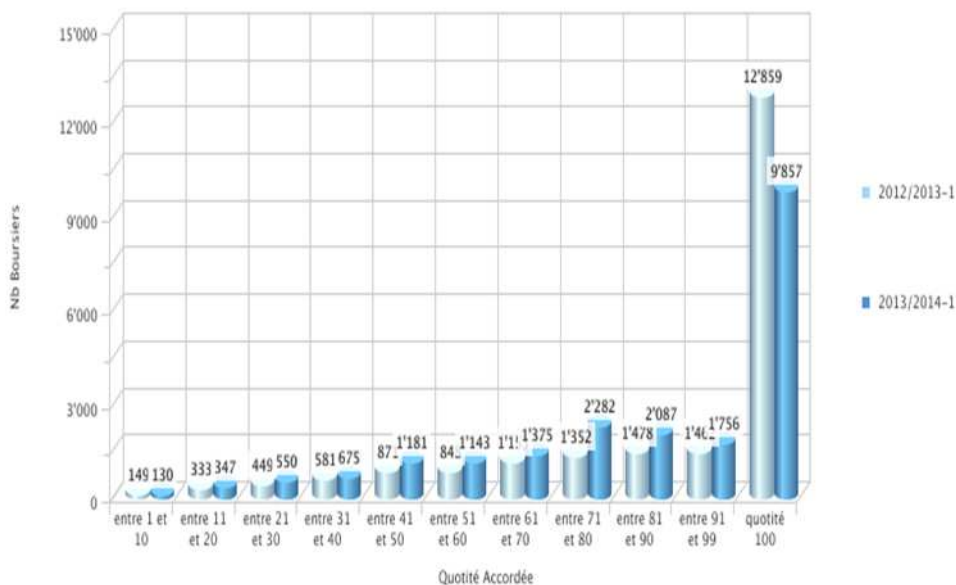
REPARTITION DES BOURSIERS PAR TRANCHE DE QUOTITE ACCORDEE

PERIODE	Quotité Accordée	Nombre de boursiers	Montant accordé EUR
	entre 1 et 10	149	64'104
	entre 11 et 20	333	342'972
	entre 21 et 30	449	724'434
	entre 31 et 40	581	1'313'216
	entre 41 et 50	871	2'409'198
	entre 51 et 60	848	2'664'868
	entre 61 et 70	1'153	4'407'540
	entre 71 et 80	1'352	5'698'486
	entre 81 et 90	1'478	6'854'731
	entre 91 et 99	1'462	7'180'157
2012/2013-1	quotité 100	12'859	50'544'275
2012/2013-1 Total		21'535	82'203'980

PERIODE	Quotité Accordée	Nombre de boursiers	Montant accordé EUR
	entre 1 et 10	130	71'080
	entre 11 et 20	347	392'503
	entre 21 et 30	550	912'636
	entre 31 et 40	675	1'512'670
	entre 41 et 50	1'181	3'060'959
	entre 51 et 60	1'143	3'428'631
	entre 61 et 70	1'375	4'685'428
	entre 71 et 80	2'282	8'915'823
	entre 81 et 90	2'087	8'360'991
	entre 91 et 99	1'756	7'461'775
2013/2014-1	quotité 100	9'857	42'133'222
2013/2014-1 Total		21'383	80'935'720

PERIODE	Quotité Accordée	Nb Boursiers	% total
	entre 1 et 10	149	0,70%
	entre 11 et 20	333	1,50%
	entre 21 et 30	449	2,10%
	entre 31 et 40	581	2,70%
	entre 41 et 50	871	4,00%
	entre 51 et 60	848	3,90%
	entre 61 et 70	1'153	5,40%
	entre 71 et 80	1'352	6,30%
	entre 81 et 90	1'478	6,90%
	entre 91 et 99	1'462	6,80%
2012/2013-1	quotité 100	12'859	59,70%
2012/2013-1 Total		21'535	100,00%

PERIODE	Quotité Accordée	Nb Boursiers	% total
2013/2014-1	entre 1 et 10	130	0,60%
	entre 11 et 20	347	1,60%
	entre 21 et 30	550	2,60%
	entre 31 et 40	675	3,20%
	entre 41 et 50	1'181	5,50%
	entre 51 et 60	1'143	5,30%
	entre 61 et 70	1'375	6,40%
	entre 71 et 80	2'282	10,70%
	entre 81 et 90	2'087	9,80%
	entre 91 et 99	1'756	8,20%
	quotité 100	9'857	46,10%
2013/2014-1 Total		21'383	100,00%



III. Mise en œuvre du nouveau dispositif :

La commission nationale des 3 et 4 juillet dernier a permis de tirer de premiers enseignements de la mise en œuvre du nouveau dispositif.

- 1) Le nouveau dispositif est aujourd'hui installé. Tous ses acteurs ont pris conscience de la nouvelle philosophie qui le guide.
- 2) Sur un plan budgétaire, l'objectif de maîtrise de la dépense est en passe d'être atteint comme le montre l'évolution du coût moyen par boursier qui s'inscrit en baisse pour la première fois. Cette situation a permis de ne pas augmenter cette année le taux de contribution progressive de solidarité fixé à 2%.
- 3) S'agissant du barème, l'objectif recherché de nouvelle répartition de l'aide entre les bénéficiaires est atteint. Il conviendra toutefois, à la lumière des observations des

CLB, de se pencher sur la question spécifique de l'impact de cette réforme sur les familles monoparentales à faibles revenus.

- 4) Au niveau organisationnel, le nouveau dispositif n'a pas conduit cette année à un allègement du travail ni pour les postes, ni pour l'AEFE. Toutefois le dispositif est encore en rodage et les différents acteurs sont en phase d'apprentissage.

IV. Perspectives à court terme :

La seconde phase de la campagne 2013/2014 des pays du rythme nord s'est ouverte fin juillet avec la transmission du TD de cadrage des travaux des prochaines CLB.

Sur un plan budgétaire, 80,94 M€ d'aide ont été accordées au titre de la 1^{ère} CNB.

Une enveloppe de 13 M€ va être allouée aux secondes CLB. Cette enveloppe devrait leur permettre de conduire leurs travaux dans de bonnes conditions.

Mais des incertitudes importantes les entourent, liées :

- au nombre particulièrement important d'ajournements et de rejets prononcés en première CLB,
- au comportement qu'adopteront les familles suite aux décisions prises.

Il conviendra par ailleurs pour des raisons d'équité, de traiter en parfaite cohérence avec la période de première CLB, les demandes présentées en seconde CLB.

Une réflexion approfondie est engagée pour améliorer le nouveau dispositif de bourses, sur la base notamment des propositions des membres de la CNB.

Cette réflexion devra toutefois s'inscrire dans trois contraintes :

- respect des enveloppes des crédits alloués pour le triennum 2013-2015 pour ne pas avoir à augmenter le taux de contribution des familles ;
- ne pas trop complexifier le système qui doit rester lisible ;
- laisser aux CLB leur rôle d'appréciation et de correction qui est indispensable.

- *Réflexion sur les améliorations à apporter au barème*

1) Le ratio unique entre le coût de la vie et le coût du logement (70% / 30%) a soulevé des interrogations notamment dans les pays où les loyers sont particulièrement élevés. Il faudra déterminer si **la part du coût du logement dans l'indice en parité de pouvoir d'achat** pourrait être modulée en fonction des spécificités locales.

2) Il a été demandé aux CLB de se prononcer sur la redéfinition éventuelle des **seuils d'exclusion** liés au patrimoine mobilier et immobilier. En parallèle, une réflexion est engagée sur l'amélioration de cet outil d'appréciation de la situation des familles. La décision finale sera prise à l'aune de l'ensemble de ces réflexions.

3) De nombreuses CLB ont alerté la CNB sur le caractère défavorable de la réforme à l'endroit des **familles monoparentales à faibles revenus**. Une analyse détaillée de leur

situation avant et après la réforme permettra d'identifier la (ou les) cause de l'impact observé, et le cas échéant, des pistes pour modifier cet impact.

4) Les modalités de prises en compte dans les ressources des familles des **aides perçues** (aide sociale, aide au logement, avantages en nature...) dans les revenus représentent également un chantier de réflexion.

- *Réflexion sur les améliorations à apporter aux procédures*

1) Plusieurs pistes sont étudiées quant au **rôle qui pourrait être alloué aux membres des CLB**. Une présentation formelle des méthodes et des résultats du dialogue de gestion, à l'ouverture de la CLB, pourrait être instaurée. Il pourrait aussi être décidé d'accorder une marge contrôlée dans la définition de l'enveloppe limitative. De même, la possibilité d'ouvrir aux CLB de décider de mesures générales leur permettant de se dégager une marge supplémentaire pour procéder aux modulations est également étudiée.

2) La **prise de décision des membres des CLB devrait être facilitée** par l'amélioration des documents de travail et des outils de simulation informatique utilisés en cours de commission.

Ces pistes, susceptibles de déboucher sur des **améliorations à la marge** d'un système qui fonctionne, seront étudiées au regard des impacts budgétaires qu'elles engendreraient. Elles seront soumises à la validation de la CNB qui devrait se réunir les 18 et 19 décembre prochain pour entrer en vigueur en 2014.

La campagne 2014 des pays du rythme sud a été ouverte fin juillet 2013. Elle est la première à s'inscrire dans le cadre du nouveau dispositif. Une enveloppe globale de référence de 8,9 M€ a été allouée au titre des travaux de première CLB.